



CFNP c/o OFEV, GU, 3003 Berne

Association pour la Sauvegarde du Mormont
Sous la Roche 15
1312 Eclépens

Votre référence :
Notre référence : GU
Dossier traité par : GU
Berne, le 12 avril 2016

Projet d'extension de la carrière du Mormont – Birette, Communes de la Sarraz et Eclépens VD

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 5 avril 2016 dans lequel vous demandez à être informés de la position de la CFNP au sujet du projet d'extension « La Birette » de la carrière Holcim du Mormont.

La CFNP a rendu son préavis au sujet de l'extension de la Carrière du Mormont sur demande de la Direction générale de l'environnement, Direction des Ressources et du patrimoine naturels du Canton de Vaud (DGE-DIRNA) à ce même service en date du 4 décembre 2015. Suite à une demande ultérieure de la DGE-DIRNA, nous avons délivré le 15 mars 2016 une prise de position complémentaire.

Les bases légales qui règlent le travail de la CFNP (Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage ; Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration) ne nous permettent pas de vous fournir directement ces deux documents ni de vous informer de leur contenu. En effet, ce sont les services du Canton de Vaud qui sont responsables de la gestion de la procédure et donc aussi de la communication des informations aux différentes parties de la procédure, de la population ainsi que de la presse. Par ce fait, nous ne pouvons pas entrer en matière sur votre demande et nous vous prions de vous renseigner directement auprès de la DGE-DIRNA. Toutefois, nous restons volontiers à votre disposition pour vous donner tout éclaircissement nécessaire, dès que le Canton vous aura transmis nos préavis.

Nous prenons note de votre regret de ne pas avoir été invités à la visite des lieux de la CFNP. Le Canton étant responsable de la gestion de la procédure, c'est lui-même qui décide quelles parties inviter aux visites de la CFNP. Nous précisons que dans ce contexte particulier de la carrière du Mormont, la tâche de la CFNP était d'établir un préavis sur les impacts au paysage d'importance nationale

Fredi Guggisberg, secrétaire
CFNP, c/o Office fédéral de l'environnement, 3003 Berne
Téléphone +41 58 462 68 33, Téléfax +41 58 464 75 79
fredi.guggisberg@enhk.admin.ch

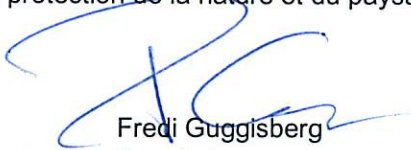
du Mormont (objet IFP) d'un projet situé hors du périmètre IFP. Le cahier des charges de la CFNP ne comprend ni la pondération des intérêts, ni la décision d'autoriser ou non le projet, qui incombent aux autorités compétentes en matière d'autorisation.

Tout en regrettant de ne pas pouvoir vous fournir les informations souhaitées, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP



Herbert Bühl
Président



Fredi Guggisberg
Secrétaire

Copie à : Direction générale de l'environnement, Direction des ressources et du patrimoine naturels du Canton de Vaud / OFEV, division Espèces, écosystèmes, paysages